

## RAPPORT EXPLICATIF BUDGET 2024

Chers citoyens,  
Chères citoyennes,

L'année 2024 débute avec la fin de la planification de notre exercice financier.

Guidés par les orientations et les commentaires constructifs apportés par les membres du Conseil municipal, qui sont retournés en plénière les 8 et 15 janvier, le personnel de notre unité administrative, a réussi à façonner un budget répondant plus spécifiquement aux attentes de la majorité des élus et dont, nous espérons, saura trouver satisfaction auprès de nos citoyens. D'ailleurs, le contexte de l'inflation a été l'argument majeur pris en compte dans notre analyse budgétaire, le tableau paru dans l'édition de l'Info Wickham du mois de décembre dernier le démontre très bien. Le résultat de ce processus complexe nécessitait une profonde réflexion sur les bénéfices et les inconvénients d'une réduction significative des dépenses budgétaires, et ce, tant pour les citoyens que pour le bon fonctionnement de la Municipalité. L'année 2024 exigera donc une discipline constante pour éviter toutes dépenses superflues ainsi qu'une habile gestion à devoir composer avec une marge de manœuvre très serrée.

En plus du contexte économique difficile pour tous, l'enjeu de taille est d'être privé de sources de revenus supplémentaires, importantes et nécessaires au maintien d'une taxation compétitive permettant de répondre à la capacité de payer de nos citoyens :

- Actuellement, nous faisons face à une baisse de vente de maisons nous privant de revenus de taxe pour les droits de mutation immobilière;
- La saturation de nos étangs limite les nouvelles constructions nous privant ainsi de nouvelles taxes foncières et d'émissions de permis;

La Municipalité a voulu minimiser autant que possible l'impact fiscal sur ses résidents et entrepreneurs. Elle présente donc un budget ambitieux, compte tenu des circonstances, mais vise tout de même au maintien de la qualité de ses services existants. Ainsi, malgré les défis que présente ce budget, nous nous engageons, envers la communauté de Wickham, à veiller sur une saine gestion de nos actifs et à faire preuve de prudence quotidienne.

*Soyez assurés que **notre priorité 2024** sera de franchir les obstacles  
qui freinent le développement de notre municipalité.  
Nous garderons particulièrement le **FOCUS** sur cet enjeu.*

Nous tenons à exprimer notre gratitude envers le travail colossal accompli par notre équipe administrative, en particulier notre directrice générale et greffière-trésorière, Catherine Pepin, ainsi que notre agente de bureau, Vicky Marc-Aurèle, qui ont été fort sollicitées et monopolisées par ce travail. Elles ont fait preuve d'un dévouement exceptionnel. Nous souhaitons également saluer le soutien et la contribution précieuse de tous les autres employés municipaux qui contribuent au bon fonctionnement de la Municipalité. L'engagement de chacun est indispensable et mérite une reconnaissance particulière.



### LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Fruit d'une analyse minutieuse des dépenses, englobant le remboursement de la dette et du fonds de roulement, le budget s'élève à 4 532 796 \$, affichant une légère hausse de 26 540 \$ par rapport à l'année précédente, soit une augmentation modeste de 0.59 %. Malgré des augmentations notables dans certains domaines, nous avons su maîtriser cette hausse en faisant des choix délibérés pour contenir les augmentations de taxes. Bien que nous ayons réduit les dépenses au minimum, certaines sont incontournables pour maintenir nos infrastructures en bon état et offrir aux citoyens des services et activités de qualité.

Le budget 2024 prévoit ainsi un nombre limité de projets essentiels au bon fonctionnement de la Municipalité :

- Participation à la fête nationale 2024;
- Correctifs de nos infrastructures de loisirs à la suite du rapport de l'assureur;
- Augmentation du budget lié à l'entretien de rues et rangs;
- Renouvellement de l'entente de loisirs avec la Ville de Drummondville;
- Vidange de nos étangs aérés en vue de la mise aux normes de nos étangs en 2025;
- Mise à niveau de certains équipements aux usines de filtration et d'épuration;
- Achat d'équipements pour nos camions de voirie.

### EXCÉDENT AFFECTÉ AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

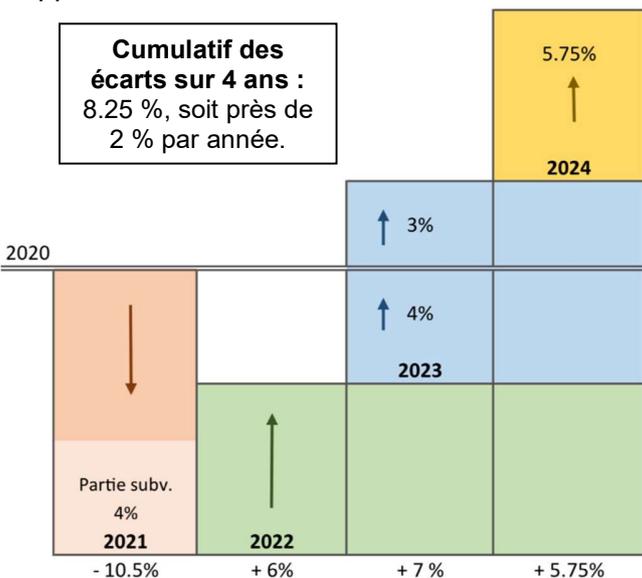
L'affectation de nos surplus dans notre budget de fonctionnement (appelé excédent affecté au budget en terme comptable) permet, lorsqu'il est possible, de diminuer certaines taxes en fonction des trop taxés de l'année précédente et de mettre en œuvre des projets qui ne sont pas des immobilisations. Ce type d'affectation permet également de réduire la dette et d'allouer des fonds aux réserves financières ou à d'autres besoins publics spécifiques. Dans les années passées, notre surplus a aussi servi à payer des dépenses de fonctionnements et à diminuer l'impact des hausses budgétaire pour les citoyens.

Notre surplus ayant diminué en raison, entre autres, de son affectation au budget de fonctionnement au fil des ans pour réduire le taux de taxation et la réalisation de certains projets d'immobilisation, se doit d'être préservé pour faire face à d'éventuels imprévus au cours de l'année et/ou, pour nous permettre de réaliser d'autres projets futurs sans recourir à l'emprunt ni l'ajouter à la taxation. Dans l'optique d'une saine gestion des deniers publics, nous nous devons de diminuer le montant provenant de nos surplus qui sera affecté au budget de fonctionnement, et ainsi préserver notre surplus qui sera d'environ 220 000 \$ en 2024.

En analysant le tableau de la page 6, vous observerez que le montant de l'excédent utilisé dans le budget de fonctionnement passe de 476 928 \$ en 2023 à 116 917 \$ en 2024. Cet écart représente une réduction de 75 % et explique bien la difficulté à réduire le taux de taxation de 2024.

### HAUSSE DE TAXES MOYENNE EN 2024 : 5.74 %

Considérant que nous en sommes arrivés à réduire de 2.03 % la hausse de taxes d'une résidence unifamiliale non desservie en comparaison aux prévisions budgétaires déposées à la séance extraordinaire du 20 décembre dernier qui présentait un taux moyen de 7.77 %, on doit demeurer prudent pour comparer un taux de taxation moyen, sur une seule année, avec d'autres municipalités. Plusieurs paramètres entrent en jeu : le taux de taxation des années antérieures, l'usage des surplus utilisés pour équilibrer le budget, les emprunts, les projets, les revenus supplémentaires, etc.



À titre d'exemple, si nous évaluons la hausse moyenne des comptes de taxes sur une durée de 4 ans, celle-ci peut s'avérer beaucoup plus basse pour notre Municipalité en comparaison à d'autres municipalités, et ce, même si la hausse de 2024 est plus élevée pour nous. De plus, toute comparaison entre Municipalité n'a de sens que si les facteurs d'influence sont bien connus, de même que les spécificités de chaque indicateur de gestion, et ce, pour chacun des organismes municipaux inclus dans la comparaison.

### FACTEURS DE COMPARAISON IMPORTANTS :

En plus du manque de revenus mentionnés précédemment, la hausse des taxes s'explique aussi par la diminution des taxes de 2021 (- 10.5 %) qui avait été accordée pour alléger le fardeau fiscal occasionné par la crise sanitaire en 2020 grâce à une subvention gouvernementale et à l'utilisation du surplus causé par la baisse des dépenses cette même année.

La courbe des augmentations s'explique d'autant plus, car en plus de subir des hausses considérables des dépenses liées à l'inflation, nos revenus stagnent par notre incapacité actuelle à pouvoir développer et augmenter notre population.

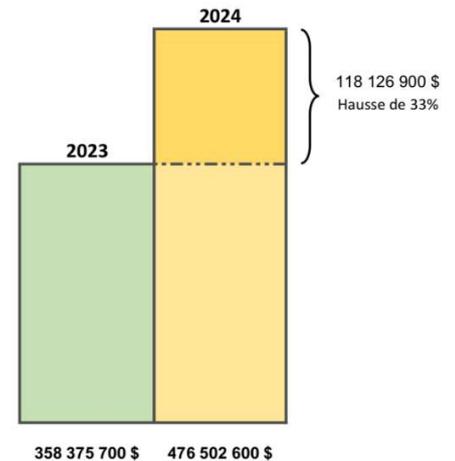
Bien qu'en 2021, la Municipalité a bénéficié d'une subvention gouvernementale (appelée subvention COVID), si la diminution des taxes n'avait été que du montant de la subvention (+/- 4 %), la hausse des taxes des années subséquentes aurait certes diminué et on peut présumer que la moyenne du taux de taxation des 4 années montrées dans cet histogramme aurait été similaire.

### NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIER EN 2024

L'année 2024 est la première année du rôle triennal d'évaluation. Les valeurs imposables pour l'année 2024 ont connu une hausse importante de 33 % par rapport à 2023.

Ainsi, la richesse foncière imposable est passée de 358 375 700 \$ en 2023 à 476 502 600 \$ en 2024, une hausse de 118 126 900 \$.

La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale à Wickham est maintenant de 295 427 \$ en 2024, soit une hausse moyenne de 36 % par rapport à la valeur moyenne de 2023 qui était de 217 078 \$.



### TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2024

Avec la hausse des valeurs des propriétés inscrites au nouveau rôle d'évaluation, nous avons ajusté nos taux de taxes qui sont calculés sur la valeur foncière afin d'amoinrir cette hausse. Les différentes tarifications ont subi un léger ajustement afin de refléter les coûts réels des services.

En tenant compte de la valeur moyenne d'une maison unifamiliale à 295 427 \$, on constate une augmentation du compte de taxes d'environ 96.20 \$, soit une hausse moyenne de 5.74 %.

À titre informatif, voici l'évolution du compte de taxes, pour cette même propriété au cours des dernières années :

2020	2021	2022	2023	2024
1 599 \$	1 494 \$	1 517 \$	1 625 \$	1 718 \$

En conclusion, voici les impacts de ces changements sur les différentes catégories d'immeubles :

Type d'immeuble	Valeur moyenne	Écart en \$	Écart en %
Résidentiel non desservi par le réseau d'aqueduc et d'égout	295 427 \$	96.20 \$	5.74 %
Résidentiel desservi par le réseau d'aqueduc et d'égout	295 427 \$	124.84 \$	5.96 %
Industriel	1 614 510 \$	1 762.70 \$	16.19 %
Commercial	594 525 \$	555 \$	12.16 %
Agricole	925 763 \$	433 \$	7.98 %

Vous trouverez, à la page suivante, le détail de l'imposition des taxes 2024 comparativement à 2023.

Lorsque vous recevrez votre compte de taxes 2024, n'hésitez pas à communiquer avec la Municipalité au 819 398-6878 si vous avez des questions. Le personnel en place se fera un plaisir de vous répondre.

En souhaitant que l'année 2024 vous soit douce, chaleureuse et fructifiante!

L'équipe municipale  
(Le personnel et les élus)

## PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024, 2025 ET 2026

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) est la planification, sur un horizon de trois ans, des projets prévus de la Municipalité ainsi que des investissements qui y sont rattachés. Il s'agit d'un outil de planification. Le programme d'investissements n'engage pas le Conseil à faire ces acquisitions, même si elles sont planifiées. Tous les investissements sont étudiés annuellement et ils sont adoptés en Conseil par résolution.

Des investissements globaux de 3 360 190 \$ sont prévus au programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026. En 2024, ces investissements représentent une somme de 1 376 590 \$, incluant 75 000 \$ à titre de subventions ou de contributions attendues. Certains projets seront réalisés à la condition d'obtenir une aide financière gouvernementale.

Les principaux projets pour 2024 sont :

- achat d'équipements informatiques et logiciels;
- pavage de la rue Noël;
- réfection de 2 ponceaux et budget supplémentaire en cas de bris;
- aménagement d'un terrain de pickleball sur la patinoire dans le Parc des Générations;
- remplacement d'équipement pour un camion de déneigement;
- achat d'outils pour le service de voirie;
- achat d'une herse niveleuse pour le tracteur;
- étude de faisabilité pour l'augmentation de notre capacité en eau potable
- mise à jour de la station d'épuration;
- achat d'équipements pour l'usine de filtration.

Prendre note que certains projets débutés en 2023 seront finalisés en 2024 :

- modernisation du poste de pompage;
- réfection des bâtiments municipaux via le programme PRABAM;
- aménagement d'une surface de Dek Hockey dans la patinoire du Parc des Générations;
- remplacement du serveur informatique.

## Imposition des taxes 2024 comparativement à celles de 2023

		2023	2024
<b>BASE D'IMPOSITION</b>			
<b>TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET TAXES SPÉCIALES POUR LE SERVICE DE LA DETTE</b>			
<b>Taxe foncière générale - taux de base</b>	par 100 \$ d'évaluation	0.4760 \$	<b>0.3799 \$</b>
<b>Taxe foncière générale - catégorie résiduelle</b>	par 100 \$ d'évaluation	0.4760 \$	<b>0.3799 \$</b>
<b>Taxe foncière générale - immeubles non résidentiels</b>	par 100 \$ d'évaluation	0.6188 \$	<b>0.6269 \$</b>
<b>Taxe foncière générale - immeubles industriels</b>	par 100 \$ d'évaluation	0.6188 \$	<b>0.6649 \$</b>
<b>Taxe foncière générale - immeubles de six logements et plus</b>	par 100 \$ d'évaluation	0.6188 \$	<b>0.5077 \$</b>
<b>Taxe foncière générale - immeubles agricoles et forestiers</b>	par 100 \$ d'évaluation	0.4760 \$	<b>0.3799 \$</b>
<b>TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES</b>			
<b>Taxe foncière spéciale</b>	par 100 \$ d'évaluation	0.0988 \$	<b>0.0760 \$</b>
<i>Puits Boire 4 - aménagement</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0004 \$	<b>0.0003 \$</b>
<i>Travaux routiers 7<sup>e</sup> rang</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0149 \$	<b>0.0107 \$</b>
<i>Camion autopompe incendie</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0044 \$	
<i>Réfection rue Principale phase 1</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0063 \$	<b>0.0047 \$</b>
<i>Réfection rue Principale phase 2</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0051 \$	<b>0.0036 \$</b>
<i>Travaux routiers 9<sup>e</sup> rang</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0054 \$	<b>0.0044 \$</b>
<i>Prolongement des rues dans le parc industriel - 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> fin.</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0007 \$	<b>0.0008 \$</b>
<i>Camion 10 roues avec équipements à neige</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0039 \$	<b>0.0028 \$</b>
<i>Réfection de pavage (partie route Jean-de-Brébeuf)</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0048 \$	<b>0.0035 \$</b>
<i>Travaux de pavage (Boisjoli, Boivert, Caron, Harvey, Joyal, Pierre-Luc et St-Onge)</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0048 \$	<b>0.0035 \$</b>
<i>Aménagement et raccordement puits Boire 6 - 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> fin.</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0007 \$	<b>0.0005 \$</b>
<i>Réfection de la toiture à l'usine de filtration</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0001 \$	<b>0.0001 \$</b>
<i>Travaux d'installation de jeux d'eau</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0012 \$	<b>0.0009 \$</b>
<i>Travaux de pavage (France, Guy, Lise et Normand)</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0044 \$	<b>0.0032 \$</b>
<i>Réfection des chemins du 7e rang, du 9e rang et du 12e rang</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0048 \$	<b>0.0035 \$</b>
<i>Réfection d'une partie de la route Caya entre le 10e rang et le 7e rang - 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> fin.</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0016 \$	<b>0.0013 \$</b>
<i>Travaux de réfection d'une partie de la chaussée de la rue Boisjoli</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0062 \$	<b>0.0045 \$</b>
<i>Aménagement des sentiers cyclopédestres</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0024 \$	<b>0.0016 \$</b>
<i>Stationnement scolaire rue Saint-Jean et Lupien</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0095 \$	<b>0.0064 \$</b>
<i>Réfection 9e rang et 12e rang Ouest - 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> fin.</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0087 \$	<b>0.0063 \$</b>
<i>Réfection du 11e rang Est fin. - 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> fin.</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0085 \$	<b>0.0072 \$</b>
<i>Pavage des rues Perreault et Gratien</i>	par 100 \$ d'évaluation		<b>0.0062 \$</b>

**TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFICATION - SERVICES MUNICIPAUX**

<b>Coût annuel de la cueillette, transport, enfouissement des déchets, des matières recyclables et organiques</b>			
- logement	par logement	179 \$	<b>178 \$</b>
- « autres locaux » à même un immeuble résidentiel	par local	179 \$	<b>178 \$</b>
- immeuble résidentiel sans logement ou « autres locaux »	par immeuble desservi	179 \$	<b>178 \$</b>
- immeuble non exploités et étendue d'eau	par immeuble desservi	179 \$	<b>178 \$</b>
- immeuble commercial	par local	358 \$	<b>356 \$</b>
- immeuble industriel	par local	537 \$	<b>534 \$</b>
- chalet	par logement	125 \$	<b>178 \$</b>
- immeuble agricole	par immeuble desservi	179 \$	<b>178 \$</b>
- conteneur	par unité	179 \$	<b>178 \$</b>
- Bacs à déchets excédentaires	par vignette	179 \$	<b>178 \$</b>
<b>Vidange des fosses septiques - Résidence</b>	par résidence isolée	96 \$	<b>94 \$</b>
<b>Vidange des fosses septiques - Chalet</b>	par résidence isolée	96 \$	<b>94 \$</b>
<b>Service de l'évaluation</b>	par unité d'évaluation	54 \$	<b>55 \$</b>
<b>Services de la Sûreté du Québec</b>	par unité d'évaluation	93 \$	<b>99 \$</b>

**TAXES DE SECTEUR - TAXES SPÉCIALES POUR LE SERVICE DE LA DETTE**

<b>Taxe foncière spéciale - secteur aqueduc</b>	par 100 \$ d'évaluation	0.0393 \$	<b>0.0301 \$</b>
<i>Puits Boire 4 - aménagement</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0097 \$	<b>0.0068 \$</b>
<i>Puits A et B - zone de protection</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0054 \$	<b>0.0038 \$</b>
<i>Reconstruction puits C</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0020 \$	<b>0.0014 \$</b>
<i>Aménagement et raccordement puits Boire 6 - 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> fin.</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0167 \$	<b>0.0129 \$</b>
<i>Réfection de la toiture à l'usine de filtration</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0019 \$	<b>0.0014 \$</b>
<i>Travaux correctifs à l'usine de filtration et aux puits A et B</i>	par 100 \$ d'évaluation	0.0036 \$	<b>0.0038 \$</b>

**TAXES DE SECTEUR - TAXES SPÉCIALES POUR LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

<b>Réserve financière pour la vidange des étangs d'épurations</b>	par 100 \$ d'évaluation	0.0358 \$	<b>0.0221 \$</b>
---	-------------------------	-----------	------------------

**TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFICATION DE SECTEUR POUR LE SERVICE DE LA DETTE**

<b>Aqueduc et égout domestique - rue Hébert</b>	par unité	1 390 \$	<b>1 434 \$</b>
<b>Pavage de la rue du Pacifique phase 2</b>	par frontage	20 \$	<b>19 \$</b>
<b>Pavage de la rue du Pacifique phase 3</b>	par frontage	27 \$	<b>25 \$</b>

**TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFICATION DE SECTEUR - SERVICES MUNICIPAUX**

**AQUEDUC**

<b>Distribution, approvisionnement et traitement</b>			
- logement	par logement	172 \$	<b>176 \$</b>
- « autres locaux » à même un immeuble résidentiel	par local	172 \$	<b>176 \$</b>
- immeuble résidentiel sans logement ou « autres locaux »	par immeuble desservi	172 \$	<b>176 \$</b>
- immeuble non exploité et étendue d'eau	par immeuble desservi	172 \$	<b>176 \$</b>
- immeuble commercial	par local	345 \$	<b>352 \$</b>
- immeuble industriel	par local	861 \$	<b>880 \$</b>
- immeuble agricole	par immeuble desservi	2 064 \$	<b>2 112 \$</b>
<b>Tarif au compteur</b>			
- eau consommée jusqu'à 225 m.c.	par mètre cube	0.71 \$	<b>0.71 \$</b>
- eau consommée excédent de 225 m.c.	par mètre cube	2.73 \$	<b>2.73 \$</b>

**ÉGOUT**

<b>Service d'égout et d'assainissement</b>			
- logement	par logement	174 \$	<b>176 \$</b>
- « autres locaux » à même un immeuble résidentiel	par local	174 \$	<b>176 \$</b>
- immeuble résidentiel sans logement ou « autres locaux »	par immeuble desservi	174 \$	<b>176 \$</b>
- immeuble non exploité et étendue d'eau	par immeuble desservi	174 \$	<b>176 \$</b>
- immeuble commercial	par local	347 \$	<b>352 \$</b>
- immeuble industriel	par local	869 \$	<b>880 \$</b>
- immeuble agricole	par immeuble desservi	174 \$	<b>176 \$</b>
<b>Travaux de soutirage et de déshydratation des boues - règlement emprunt</b>	par unité	36 \$	<b>36 \$</b>
<b>Assainissement - tarif au compteur - immeubles commerciaux et industriels</b>	par mètre cube	0.92 \$	<b>0.92 \$</b>

## BUDGET 2024

Résumé sur les prévisions budgétaires de l'année 2024  
conformément à l'article 957 du *Code Municipal*

### 1) ACTIVITÉS FINANCIÈRES

#### REVENUS

	2023	2024
taxes sur la valeur foncière	2 116 766 \$	<b>2 360 225 \$</b>
taxes sur une autre base	900 932 \$	<b>952 275 \$</b>
compensation tenant lieu de taxes	12 623 \$	<b>15 377 \$</b>
transferts	611 774 \$	<b>689 675 \$</b>
services rendus	231 651 \$	<b>244 977 \$</b>
imposition de droits	109 215 \$	<b>88 750 \$</b>
amendes et pénalités	5 950 \$	<b>5 000 \$</b>
intérêts	35 000 \$	<b>43 000 \$</b>
autres revenus	17 417 \$	<b>16 600 \$</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>4 041 328 \$</b>	<b>4 415 879 \$</b>

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

administration	886 539 \$	<b>901 390 \$</b>
sécurité publique	651 716 \$	<b>562 029 \$</b>
transport	682 969 \$	<b>684 850 \$</b>
hygiène du milieu	809 977 \$	<b>877 476 \$</b>
santé et bien-être	14 626 \$	<b>14 000 \$</b>
aménagement, urbanisme et développement	123 461 \$	<b>101 486 \$</b>
loisirs et culture	425 331 \$	<b>409 869 \$</b>
frais de financement	194 345 \$	<b>212 590 \$</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 788 964 \$</b>	<b>3 763 690 \$</b>

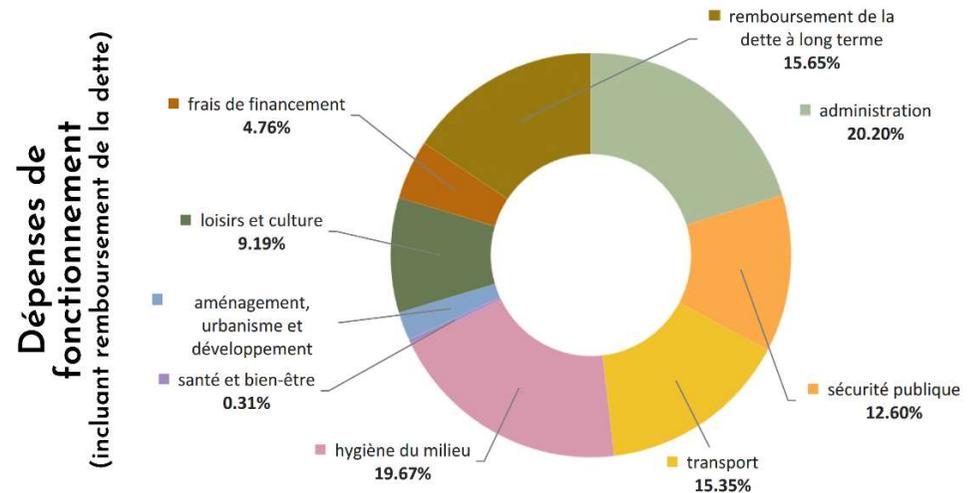
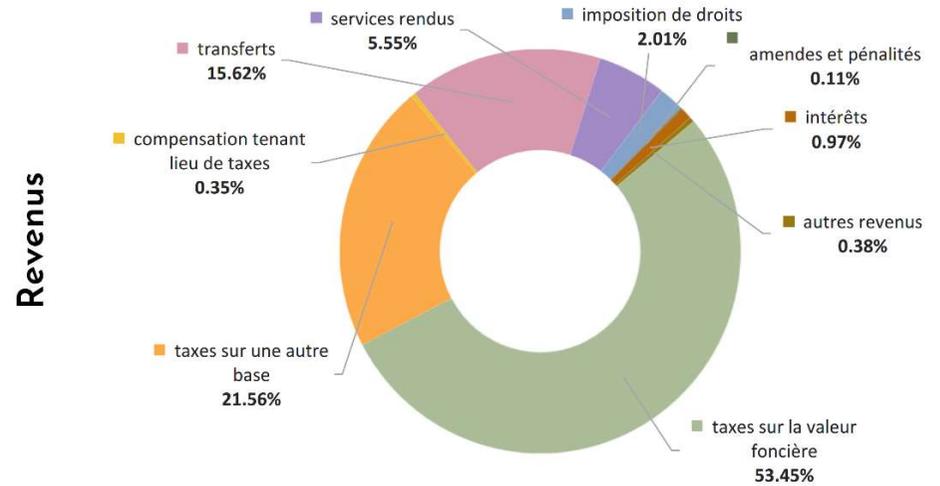
**EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES**      252 364 \$      652 189 \$

#### CONCILIATION À DES FINS FISCALES

financement à long terme des activités de fonctionnement	-	-
remboursement de la dette à long terme	657 500 \$	<b>698 300 \$</b>
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>657 500 \$</b>	<b>698 300 \$</b>
affectations - activités d'investissement	(12 000) \$	-
excédent de fonctionnement affecté	476 928 \$	<b>116 917 \$</b>
réserves financières et fonds réservés	(59 792) \$	<b>(70 806) \$</b>
<b>TOTAL AFFECTATION</b>	<b>405 136 \$</b>	<b>46 111 \$</b>

**TOTAL DES CONCILIATIONS À DES FINS FISCALES**      252 364 \$      652 189 \$

**EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES**      - \$      - \$



## BUDGET 2024

Résumé sur les prévisions budgétaires de l'année 2024  
conformément à l'article 957 du *Code Municipal*

### 2) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

2023 2024

#### CONCILIATION À DES FINS FISCALES

##### IMMOBILISATIONS

administration générale	43 400 \$	14 000 \$
sécurité publique		
transport	791 601 \$	529 500 \$
santé et bien-être		
hygiène du milieu		828 090 \$
aménagement, urbanisme et développement		
loisirs et culture	104 000 \$	5 000 \$
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>939 001 \$</b>	<b>1 376 590 \$</b>

##### Revenus

transferts relatifs à des ententes de partage de frais et autres transferts	45 000 \$	75 000 \$
autres revenus	126 500 \$	70 000 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>171 500 \$</b>	<b>145 000 \$</b>

##### FINANCEMENT

financement à long terme des activités d'investissement	642 101 \$	1 000 000 \$
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>642 101 \$</b>	<b>1 000 000 \$</b>

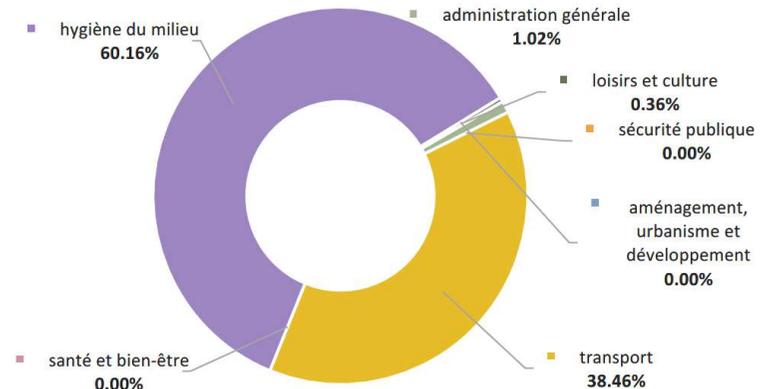
##### AFFECTATION

affectations - activités de fonctionnement		
excédent de fonctionnement non affecté	16 150 \$	173 090 \$
excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	109 250 \$	58 500 \$
<b>TOTAL DES AFFECTATIONS</b>	<b>125 400 \$</b>	<b>231 590 \$</b>

**TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES** - \$ - \$

**EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES** - \$ - \$

### Immobilisations



### Financement et affectations

